

ARCHIVES PUBLIQUES ET BIBLIOTHÈQUE  
NATIONALE

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

## A—Archives publiques—

1. Administration et services techniques, \$2,035,000.

## B—Bibliothèque nationale—

5. Administration, y compris un paiement de \$250,000 au compte d'achat de la Bibliothèque nationale pour l'acquisition de livres conformément à l'article 12 de la loi sur la bibliothèque nationale, \$1,620,000.

## Archives publiques et Bibliothèque nationale—

L80. Augmentation à \$50,000 du montant qui peut en tout temps être imputable au crédit du Fonds renouvelable établi selon le crédit 529 de la Loi des subsides n° 6 de 1956, en vue de la production, du développement ou de la manutention de microfilms; crédit supplémentaire requis, \$22,500.

## IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

1. Administration, publication, vente et diffusion des publications et documents officiels dans les ministères et le public, et achat de publications et de matières connexes destinées à la vente, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, \$4,206,500.

1b. Administration, publication, vente et diffusion des publications et documents officiels dans les ministères et dans le public, et achat de publications et de matières connexes destinées à la vente, selon l'autorisation du conseil du Trésor, \$488,000.

## COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

1. Traitements et éventualités de la Commission, y compris les gratifications accordées en vertu du Programme des primes à l'initiative du Service public du Canada et du Programme destiné à améliorer le bilinguisme et le biculturalisme dans la Fonction publique, \$13,530,400.

1a. Traitements et éventualités de la Commission—En vue de l'extension des objectifs de la Commission de la fonction publique exposés dans le crédit 1<sup>er</sup> du Budget des dépenses pour 1967-1968; comprend la subvention détaillée dans les crédits ci-après, \$1.

5. Construction ou acquisition de bâtiments et ouvrages, de terrains et de matériel, y compris le Programme destiné à encourager le bilinguisme et le biculturalisme dans la Fonction publique, \$1,197,000.

**M. le président:** Cela complète les prévisions budgétaires du Secrétariat d'État.

## SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

## A—Ministère—

1a. Administration du ministère, et subventions selon le détail des affectations, \$6,250.

## B—Services correctionnels—

12b. Autorisation de payer, au cours de la présente année financière et au cours des années subséquentes, à Frank Newton et à Norman Newton ou en leur faveur, pour lésions corporelles subies par eux à la suite d'une explosion survenue à Surrey-Nord (C.-B.) le 23 décembre 1966.

a) dans le cas de Frank Newton, un montant équivalant au montant payable en vertu de la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État, si elle était applicable, moins les sommes payables à l'égard de la lésion par tout autre régime d'assurance sous lequel il était assuré; et

b) dans le cas de Norman Newton, un montant équivalant à la partie du montant payable en vertu de la loi précitée, si elle était applicable, et jugée nécessaire pour ses soins médicaux et sa réadaptation par la Commission des accidents du travail de la Colombie-Britannique, moins les sommes payables à l'égard de la lésion par tout autre régime d'assurance sous lequel il était assuré, \$1.

**M. le président:** Cela complète les prévisions budgétaires du solliciteur général.

## COMMERCE

## Crédit spécial—

32b. Subvention à l'Exposition nationale du Pacifique, Vancouver, pour aider à payer les frais de construction d'un pavillon de foire commerciale et des sports au Parc de l'exposition, à Vancouver; la quote-part du Gouvernement du Canada ne doit pas dépasser \$2,000,000; supplément requis pour 1967-1968, \$641,243.

Le crédit suivant est adopté sur division:

**M. le président:** Ceci termine l'étude des crédits du ministère du Commerce.

## TRANSPORTS

## Chemins de fer et navires à vapeur—

## A—Ministère—

25b. Paiements en vertu de la Loi sur les taux de transport des marchandises et suppléments de pensions aux employés de chemin de fer selon le montant et les conditions spécifiés dans les sous-crédits énumérés au détail des affectations—Pour étendre la portée du crédit 25 des Transports dans le budget principal des dépenses de 1967-1968 afin d'y inclure les paiements à la compagnie du National-Canadien équivalant au déficit de l'année civile 1967, approuvés par les vérificateurs de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, de la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Édouard et un autre paiement à la Compagnie de chemins de fer Nationaux du Canada d'un montant égal au déficit final de la Caisse d'assurance autonome de la Marine marchande du gouvernement canadien, \$6,800,000.

## Services de l'air—

30b. Administration, exploitation et entretien, \$1,463,000.

## G—Office du développement économique des provinces de l'Atlantique—

95a. Pour autoriser des dépenses dans l'année financière courante et dans les années suivantes, ne dépassant pas dans l'ensemble \$25,000,000, comme